



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

21/04/2026

Procès-verbal n°14

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT.

Sont également présents : Boris ROTHERMUNDT (DTN par intérim), Céline LASSAIGNE (Directrice de la performance Softball), Vincent CASSIER (référént siège fédéral).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Frédéric GUERN.

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Listes des trente
2. Précisions d'organisation de rencontres en D2 Baseball et D1M Softball
3. Championnats de France 2026
4. Division 1 Masculine Softball 2026
5. Challenge de France Softball Masculin 2026
6. Challenge de France Baseball 2026
7. Reports, inversions et changements de terrain

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2026 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2026. **À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date à la Direction Technique Nationale et de la transmission des examens médicaux sur la plateforme Askamon.**

RAPPEL DIFFUSION DES RENCONTRES D1 BASEBALL ET SOFTBALL

La Commission Fédérale Sportive rappelle à l'ensemble des clubs de Division 1 Baseball et Softball que, conformément aux conditions d'engagement, la diffusion des rencontres est **obligatoire** pour toutes les journées de championnat.

Cette diffusion doit respecter a minima les standards suivants :

Une prise de vue grand angle en format paysage permettant de visualiser l'ensemble du terrain

- La présence du son
- L'affichage du score en temps réel comprenant :
 - o le nom des équipes
 - o le nombre de points
 - o les manches
 - o les retraits
 - o les coureurs sur base

La présence de commentaires est fortement recommandée afin d'améliorer la lisibilité des rencontres et l'expérience des spectateurs.

Par ailleurs, les clubs sont invités à transmettre au plus tard le vendredi précédant la journée de championnat à 12h le lien d'accès à leur captation, afin de permettre la valorisation et le relais des rencontres par la Fédération.

Ces exigences participent à la valorisation des compétitions fédérales et à leur attractivité.

1. LISTES DES TRENTE

En application des dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, la CFS précise par ailleurs que les listes de trente définitives devront être transmises au plus tard le **lundi 27 avril 2026 à 23h59 pour les championnats de Softball** (D1 Féminine et D1 Masculine) et le **11 mai pour les championnats de Baseball** (D1 Baseball, D2 Baseball et D3 Baseball).

Il est également rappelé aux clubs leurs obligations en matière de transferts internationaux. Toute arrivée d'un joueur en provenance de l'étranger doit impérativement être déclarée au Secrétaire Général, à l'adresse licences@ffbs.fr ainsi qu'à la CFS conformément aux dispositions des articles 85 à 88 des Règlements Généraux de la Fédération. Le cas échéant, une demande officielle de transfert international doit en outre être effectuée auprès de la fédération et du club d'origine du joueur.

En conséquence, si un joueur figure sur la liste de trente provisoire sans que son transfert international n'ait été dûment déclaré et engagé selon les procédures en vigueur, la liste ne pourra pas être validée par la CFS.

Mise à jour - **les rosters sont en ligne sur MyWBSC** :

- **D1 Baseball** : Les clubs de **Sénart** et de **Toulouse** ont transmis leurs listes de 30 définitives le 03 avril et le club de **La Rochelle** a transmis sa liste de 30 définitive le 21 avril.
- **D1M Softball** : Les clubs d'**Evry** et du **PUC** ont respectivement transmis leurs listes de 30 définitives le 17 et le 20 avril.
- **D2 Baseball** :
 - Les clubs de **Bréal-sous-Montfort**, **Ermont** et **Nice** ont respectivement transmis leurs listes de 30 définitives les 07, 09 et 08 avril.
- **D3 Baseball** :
 - Les clubs de **La Guerche de Bretagne**, **Muret** et **Saint-Romain-de-Jalionas** ont respectivement transmis leurs listes de 30 définitives les 09, 09 et 10 avril.

2. PRÉCISIONS D'ORGANISATION DE RENCONTRES EN D2 BASEBALL ET D1M SOFTBALL

La Commission Fédérale Sportive souhaite préciser que, dans une logique de meilleure équité sportive entre les équipes pour les rencontres de Division 1 Masculine Softball et de Division 2 Baseball, chaque journée de championnat sera organisée avec une alternance entre les statuts de recevant et de visiteur, compte tenu de l'organisation en simple round robin de leurs saisons régulières respectives.

Le club qui accueille les rencontres sur son terrain est déclaré recevant lors de la première rencontre puis visiteur lors de la deuxième rencontre et inversement pour l'équipe qui se déplace.

En complément, la CFS précise, si besoin était, que malgré cette disposition d'alternance, le club qui accueille les rencontres sur son terrain reste responsable de la fourniture des balles de match et du scoring pour les deux rencontres de la journée.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE 2026

La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission informera les clubs concernés via son PV de réunion.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

2ème journée - 18-19 avril 2026

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs BÉZIERS PIRATES - D10804 : [2-8, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée

La CFS rappelle au club de Béziers de fournir la feuille de décompte de lancers sous huit jours. Dans le cas contraire, le club s'expose à une amende de 250€ et d'une défaite par pénalité à compter du 30 avril 2026.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL

2ème journée - 18-19 avril 2026

ROUEN 2 HUSKIES vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS - D20201 : [4-1, RAS, rencontre homologuée](#)

MEYZIEU-DÉCINES CARDS vs ROUEN 2 HUSKIES - D20202 : [9-2, RAS, rencontre homologuée](#)

VALENCIENNES VIPÈRES vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS - D20203 : [0-12, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs VALENCIENNES VIPÈRES - D20204 : [9-8, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER 2 BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL - D20205 : [2-12, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER 2 : Absence de signature de la feuille de match par un manager répondant aux conditions de diplôme (RG art. 214.1.6 / 214.2.6) - Sanction : 50€

NICE CAVIGAL vs MONTPELLIER 2 BARRACUDAS - D20206 : [17-7, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER 2 : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée ; Absence de signature de la feuille de match par un manager répondant aux conditions de diplôme (RG art. 214.1.6 / 214.2.6) - Sanction : 50€

La CFS rappelle au club de Montpellier de fournir la feuille de décompte de lancers sous huit jours. Dans le cas contraire, le club s'expose à une amende de 250€ et d'une défaite par pénalité à compter du 30 avril 2026.

METZ COMETZ vs BRÉAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS - D20207 : [14-0, RAS, rencontre homologuée](#)

BRÉAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs METZ COMETZ - D20208 : [4-9, rencontre homologuée](#)

BRÉAL-SOUS-MONTFORT : Avertissement à un membre d'une équipe (RD annexe 1 art. 3)

METZ : Avertissement à un membre d'une équipe (RD annexe 1 art. 3) ; Expulsion d'un membre de l'équipe (RG art. 216 / RD annexe 1 art. 4) - Sanction : 150€

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs ERMONT EXPOS - D20209 : [5-0, RAS, rencontre homologuée](#)

ERMONT EXPOS vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES - D20210 : [15-7, rencontre homologuée](#)

CLERMONT-FERRAND : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée
La CFS rappelle au club de Clermont-Ferrand de fournir la feuille de décompte de lancers sous huit jours. Dans le cas contraire, le club s'expose à une amende de 250€ et d'une défaite par pénalité à compter du 30 avril 2026.

ERMONT : Expulsion d'un membre de l'équipe (RG art. 216 / RD annexe 1 art. 4) - Sanction : 150€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 3 BASEBALL

CORRECTION DE SCORE (PV13) - 1ère journée - 12 avril 2026

FENAY CYCLONES vs RENARDS DE LA VALLÉE - D3C0103 : [14-13, RAS, rencontre homologuée](#)

2ème journée - 18-19 avril 2026

DUNKERQUE KORVERS vs RONCHIN DRAGONS - D3A0201 : [4-15, RAS, rencontre homologuée](#)

DUNKERQUE KORVERS vs RONCHIN DRAGONS - D3A0202 : [1-14, RAS, rencontre homologuée](#)

TOURCOING LORDS vs METZ 2 COMETZ - D3A0203 : [6-20, RAS, rencontre homologuée](#)

TOURCOING LORDS vs METZ 2 COMETZ - D3A0204 : [11-10, RAS, rencontre homologuée](#)

TOURCOING : Utilisation des feuilles de score non officielles (RG art. 207.1) - Sanction : 15€

RENNES REDWINGS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS - D3B0201 : [4-19, RAS, rencontre homologuée](#)

RENNES REDWINGS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS - D3B0202 : [3-12, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 2 COUGARS vs SÉNART 2 TEMPLIERS - D3B0203 : [10-9, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 2 COUGARS vs SÉNART 2 TEMPLIERS - D3B0204 : [11-9, RAS, rencontre homologuée](#)

RENARDS DE LA VALLÉE vs SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS BATS - D3C0201 : [5-19, rencontre homologuée](#)

RENARDS DE LA VALLEE : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 217.2) - Sanction : 30€ forfait journée ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - Sanction : 10€

RENARDS DE LA VALLÉE vs SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS BATS - D3C0202 : [14-10, rencontre homologuée](#)

RENARDS DE LA VALLEE : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 217.2)

FÉNAY CYCLONES vs MARSEILLE MEDS - D3C0203 : [5-6, rencontre homologuée](#)

MARSEILLE : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D3) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 50€

FÉNAY CYCLONES vs MARSEILLE MEDS - D3C0204 : [21-4, rencontre homologuée](#)

MARSEILLE : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D3) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 50€

MURET DRAGONS vs LA ROCHELLE 2 BOUCANIERS - D3D0201 : [11-2, RAS, rencontre homologuée](#)

MURET DRAGONS vs LA ROCHELLE 2 BOUCANIERS - D3D0202 : [6-10, RAS, rencontre homologuée](#)

PERPIGNAN PHÉNIX vs ANGLET GAMBAS - D3D0203 : [7-6, RAS, rencontre homologuée](#)

PERPIGNAN PHÉNIX vs ANGLET GAMBAS - D3D0204 : [11-14, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

4ème journée - 18-19 avril 2026

PESSAC PANTHÈRES vs COLOMBES WILDCATS - D1F0401 : [6-0, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs COLOMBES WILDCATS - D1F0402 : [14-12, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs NICE CAVIGAL - D1F0403 : [11-9, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs NICE CAVIGAL - D1F0404 : [11-4, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES - D1F0405 : [4-0, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES - D1F0406 : [10-0, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

3ème journée - 18-19 avril 2026

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs NOGENT-SUR-MARNE BANDITS - D1M0301 : [10-0, rencontre homologuée](#)

PARIS : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 217.2) - Sanction : 30€ forfait journée

NOGENT-SUR-MARNE BANDITS vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB - D1M0302 : [13-6, rencontre homologuée](#)

PARIS : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 217.2)

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs ROUEN HUSKIES - D1M0303 : [9-2, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN HUSKIES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1M0304 : [5-16, rencontre homologuée](#) → **Défaite par pénalité de Rouen : 0-7, rencontre homologuée**

ROUEN : Infraction aux règles concernant les joueurs mutés (RG art. 160.4) - Sanction : Défaite par pénalité et 150€

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1M0305 : [13-6, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D1M) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 100€

GRENOBLE GRIZZLYS vs NICE CAVIGAL - D1M0306 : [1-19, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D1M) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 100€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs CONTES COBRAS - D1M0307 : [0-16, RAS, rencontre homologuée](#)

CONTES COBRAS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1M0308 : [5-9, RAS, rencontre homologuée](#)

4. DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL 2026

Le classement final de la première phase de championnat est le suivant :

Poule A

1. Evry-Courcouronnes Pharaons
2. Nogent-sur-Marne Bandits
3. Rouen Huskies
4. Paris Université Club

Poule B

1. Contes Cobras
2. Nice Cavigal
3. Stade Toulousain Tigers
4. Grenoble Grizzlys

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la Challenge de France et reversés en Poule Haute pour la seconde phase de championnat. Les deux derniers de chaque poule sont reversés en Poule Basse pour la seconde phase de championnat.

Les compositions des poules de la deuxième phase de qualification dite "phase de classement" sont les suivantes :

Poule Haute

- Contes Cobras
- Evry-Courcouronnes Pharaons
- Nice Cavigal
- Nogent-sur-Marne Bandits

Poule Basse

- Grenoble Grizzlys
- Paris Université Club
- Rouen Huskies
- Stade Toulousain Tigers

Les équipes des poules haute et basse s'affronteront selon le calendrier suivant :

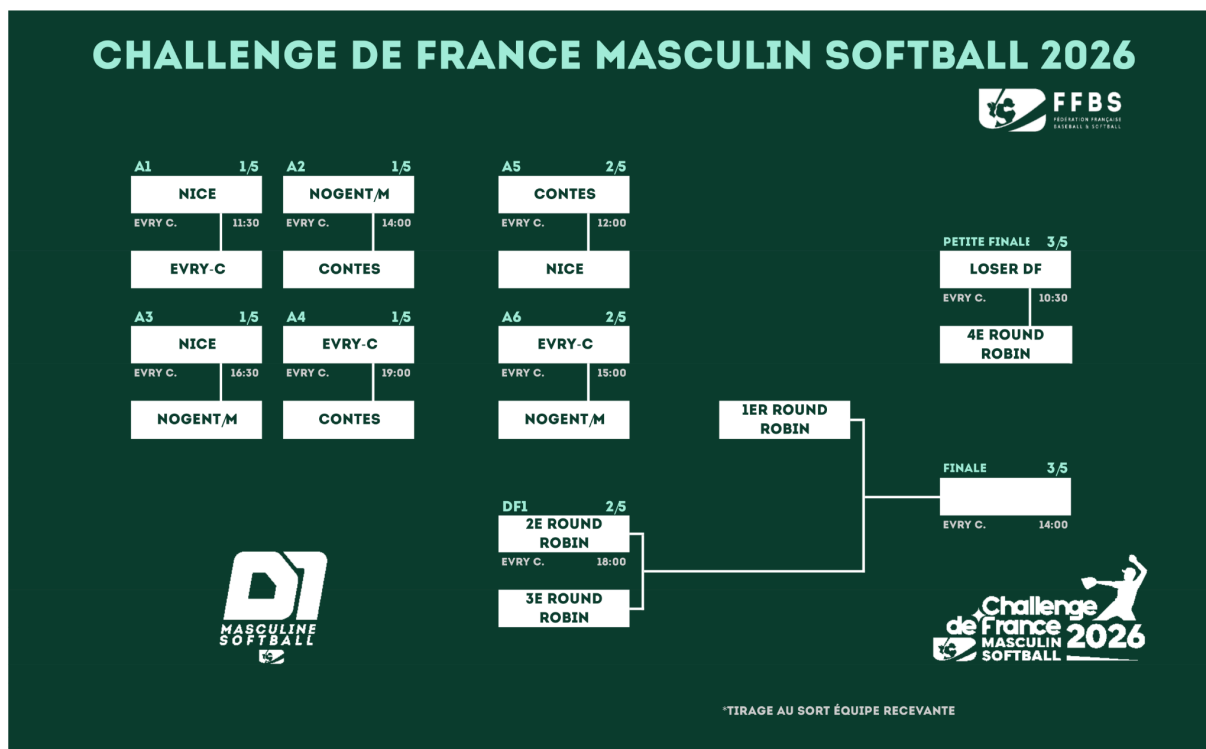
D1 MASCULINE SOFTBALL		CALENDRIER D1 SOFTBALL MASCULIN SAISON 2026		FFBS FEDERATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL			
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
	04-05 RÉSERVE D1	01-03 CHALLENGE	06-07 EVC NIC NOG CON GRE TLS	04-05 FINALES DIM			
	11-12 NOG EVC PUC ROU GRE TLS CON NIC	09-10 RÉSERVE DIM	13-14 RÉSERVE POULE HAUTE PUC GRE ROU TLS	11-12 RÉSERVE DIM			
	18-19 PUC NOG EVC ROU NIC GRE TLS CON	16-17 NOG EVC NIC CON ROU PUC	20-21 RÉSERVE DIM	18-19 RÉSERVE DIM			
	25-26 RÉSERVE DIM	23-24 RÉSERVE DIM	27-28 FINALES DIM				
28-29 ROU NOG EVC PUC TLS NIC CON GRE		30-31 CON EVC NIC NOG TLS PUC GRE ROU					

5. CHALLENGE DE FRANCE SOFTBALL MASCULIN 2026

Les rencontres du Challenge de France Softball Masculin 2026 se tiendront du 1^{er} au 03 mai 2026 à Évry-Courcouronnes (91) avec les équipes suivantes :

- Contes Cobras
- Evry-Courcouronnes Pharaons
- Nice Cavigal
- Nogent-sur-Marne Bandits

Le calendrier officiel de la compétition est le suivant :



Chaque équipe devra transmettre à la CFS ses rosters joueurs et staff dédiés à la compétition (12 joueurs minimum, 17 joueurs maximum et avant le dimanche 26 avril 23h59)

La réunion technique préalable à la compétition se tiendra le mardi 28 avril 2024 à 20h30 en visio conférence

6. CHALLENGE DE FRANCE BASEBALL 2026

La CFS nomme **M. Ludovic MEILLIER** comme Commissaire Technique Principal et **M. Sylvain PONGE** comme Commissaire Technique Adjoint pour l'ensemble des rencontres du Challenge de France Baseball 2026 qui se tiendront du 14 au 17 mai 2026 à Toulouse (31) et Bon-Encontre (47).

7. REPORTS, INVERSIONS ET CHANGEMENTS DE TERRAIN

Division 1 Baseball :

Les clubs du **PUC** et des **Tigers du Stade Toulousain** ont fait une demande de changement d'horaire pour la rencontre de la J3 de Division 1 Baseball (rencontre n°D10302).

Demande : Jouer le 26 avril à 12h00 au lieu de 11h00.

REFUS CFS - Document reçu hors délai (RG art. 202)

Les clubs du **PUC** et des **Boucaniers de La Rochelle** ont fait une demande de report pour les rencontres de la J4 de Division 1 Baseball (rencontres n°D10407 et n°D10408).

Demande : Jouer les 23 et 24 mai au lieu des 02 et 03 mai.

ACCORD CFS

Division 2 Baseball :

Les clubs des **Black Panthers de Bréal-sous-Montfort** et du **Cavigal de Nice** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J6 de Division 2 Baseball (rencontres n°D20609 et n°D20610).

Demande : Jouer les rencontres du 31 mai à partir de 10h00.

ACCORD CFS

Division 3 Baseball :

Les clubs des **Meds de Marseille** et des **Renards de la Vallée** ont fait une demande de changement de terrain pour les rencontres de J3 de Division 3 Baseball (rencontres n°D3C0303 et D3C0304).

Demande : Jouer les rencontres à Solliès-Pont (terrain de la Vallée du Gapeau) le dimanche 26 avril 2026.

ACCORD CFS

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE
Président de séance

Vincent CASSIER
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>